



Bailleur respecte pas ses engagements, quel recours?

Par **izice**, le **27/02/2009** à **18:13**

Bonjour,
Nous avons emménagé en novembre 2008 dans une maison où il y a un certain nombre de problèmes qui sont stipulés dans l'état des lieux, à savoir, entre autres:
- l'électricité est non réglementaire
- nécessité de réaliser des travaux au niveau de la toiture, des sols, des murs et menuiseries extérieures
L'agence nous a dit lorsqu'on nous a remis les clés que le service des travaux s'occuperait de tout ça.
On les a appelés à plusieurs reprises et à ce jour toujours rien!
Nous avons envoyé une lettre en recommandé avec AR à la directrice de l'agence où on énumérait tout ce que l'agence devait faire comme réparations notées sur l'état des lieux.
Aucune réponse!!
Que devons nous faire pour que tout soit fait correctement?
Doit-on avertir la propriétaire de la maison?
Nous avons un enfant en bas âge et cette maison se révèle dangereuse.
Je vous remercie pour votre réponse.

Par **sacha06**, le **27/02/2009** à **21:19**

Bonjour,
Relancez par lettre A/R à l'agence en mentionnant que si tous les travaux qui figurent sur le constat des lieux ne sont pas faits dans les plus brefs délais, les sommes des loyers seront déposées à la Caisse de Dépôt et Consignation jusqu'à la fin des réparations totales et ce à compter du mois de mars, sans leur laisser 1 mois pour effectuer les réparations.
Normalement quand on touche à leur point faible l'argent, il se manifeste plus vite, envoyer un double au propriétaire l'informant du litige avec l'agence qui ne respecte pas ses engagements.
Cordialement
SACHA06

Par **Jurigaby**, le **27/02/2009** à **21:49**

Bonjour,rnrnLa caisse de dépôt et de consignation n'est possible que si vous disposez d'une décision de justice vous l'y autorisant.rnrnCe n'est pas un service destinée aux locataires qui souhaitent se faire justice eux même.

Par **izice**, le **28/02/2009** à **09:40**

Je vous remercie pour vos réponses.rnrnSi ce n'est pas un service destiné aux locataires, que puis je faire alors?